

Table des matières

	Page no.
Corps du rapport	1-9
Annexe I : Liste des participants	
Annexe II: Ordre du jour de la réunion	

Introduction

1. Lors de leur Douzième réunion ordinaire (Monaco, novembre 2001), les Parties contractantes à Convention de Barcelone ont demandé au Secrétariat de s'atteler à l'élaboration d'une évaluation stratégique du cadre général de la Convention de Barcelone (organes opérationnels et Unité MED) et ont renvoyé au Bureau le choix de la méthode et du calendrier.
2. Le Bureau des Parties contractantes, lors de sa réunion à Monaco en octobre 2002, a arrêté la composition du groupe de réflexion («think tank») chargé de l'évaluation, les grands axes de celle-ci, et il a demandé au Secrétariat de convoquer le plus rapidement possible la première réunion.
3. En conséquence, la première réunion du groupe de réflexion s'est tenue le 6 mars 2003 à Athènes, au siège l'Unité de coordination du PAM.

Participation

4. Tous les membres du groupe de réflexion ont pris part à la réunion, à savoir : le Président du Bureau des Parties contractantes (Monaco), accompagné d'un conseiller technique, un représentant d'un pays méditerranéen membre de l'UE (Grèce), un représentant d'un pays du sud ou de l'est de la Méditerranée (Syrie), un représentant d'un pays méditerranéen inclus dans le prochain élargissement (Slovénie) et deux experts désignés par le Secrétariat. Le Secrétariat du Plan d'action pour la Méditerranée était représenté par Coordonnateur et l'administrateur de programme.
5. La liste complète des participants figure à l'annexe I du présent rapport.

Point 1 de l'ordre du jour: Ouverture de la réunion

6. M. Lucien Chabason, Coordonnateur du PAM, a ouvert la réunion en souhaitant la bienvenue à l'Unité de coordination aux participants. Il a rappelé la composition du groupe de réflexion que le Bureau avait fixée à sa réunion de Monaco et a présenté les deux experts désignés par le Secrétariat, M. Mohammed Saied, conseiller à la Direction générale de l'Agence nationale de protection de l'environnement (Tunisie), et M. Harry Cocossis, professeur au Département de planification et de développement régional de l'Université de Thessalie (Grèce). Il a également présenté Mme Tatiana Hema, ancienne directrice de l'Agence albanaise de l'environnement et qui occupait depuis peu le poste d'administrateur de programme au PAM laissé vacant par le départ de M. H. Da Cruz. C'était la première fois que Mme Hema participait à une réunion des instances du PAM et elle avait établi le document liminaire dont les participants étaient saisis comme base de leurs délibérations. Comme l'avait souhaité le Bureau, la présente réunion donnerait lieu à un échange de vues informel et de nature avant toute prospective.
7. Après que les participants lui aient souhaité plein succès dans ses nouvelles fonctions, Mme Tatiana Hema a présenté brièvement le document liminaire de la réunion qui se composait de deux parties: un rappel historique du processus ayant conduit à la mise sur pied du groupe de réflexion, avec la méthode de travail qui pourrait lui être proposée, et une énumération, point par point, des grands enjeux du PAM dans l'avenir, avec les principaux constats et les questions à débattre. La réunion devrait se solder par un certain nombre de propositions et recommandations, qui seraient revues et complétées par la deuxième réunion du groupe de réflexion, prévue pour la fin avril 2003, avant l'élaboration du rapport d'étape qui serait soumis pour examen à la prochaine réunion du Bureau à Sarajevo à la fin mai.

8. M. Fautrier, Président du Bureau des Parties contractantes, a remercié le Secrétariat de son travail en estimant que cette réunion était importante car il se produisait dans la région méditerranéenne de nombreux changements institutionnels par rapport auxquels le PAM devait se recadrer.

Point 2 de l'ordre du jour: Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

9. La réunion a adopté son ordre du jour après l'avoir modifié en décidant d'avoir un premier tour de table qui suivrait un exposé du Coordonnateur, puis d'examiner, point par point, la deuxième partie du document liminaire sur les futurs enjeux du PAM en formulant quelques conclusions préliminaires. Elle a également décidé de modifier l'emploi du temps et de travailler en continu jusqu'à la clôture.

Point 3 de l'ordre du jour: Exposé introductif du Coordonnateur et premier tour de table sur le processus d'évaluation

10. Le Coordonnateur a déclaré que l'exposé introductif qu'il allait faire n'avait d'autre but que d'inciter à la discussion sans prétendre à un bilan exhaustif. Étant appelé à cesser bientôt ses fonctions, il avait réfléchi à la situation actuelle du PAM, à ses atouts et à ses faiblesses, ces dernières exigeant un diagnostic approprié si l'on voulait trouver les remèdes appropriés. Il se félicitait de la décision du Bureau d'avoir eu recours à une procédure interne pour l'évaluation, car représentants de pays, experts ou membres du Secrétariat, tous avaient le recul nécessaire pour procéder à une auto évaluation sans tomber dans l'autosatisfaction qui était parfois de mise. Cela dit, si, au cours du débat, il apparaissait qu'une vision et des concours extérieurs seraient indiqués sur certains sujets, il appartiendrait au groupe d'en décider. Le Coordonnateur allait d'abord évoquer les questions des composantes du programme, puis il passerait aux questions transversales. Il s'appuierait sur les évaluations existantes, sur des indicateurs tels que les concours financiers externes et sur les commentaires déjà faits au sein des instances du PAM.

11. Le MED POL mettait désormais en œuvre un vaste programme allant de la surveillance continue à l'application concrète du Protocole LBS, notamment à travers le PAS adopté à cet effet par les pays. Il avait pu obtenir pour ce faire deux concours majeurs, un projet FEM déjà bien avancé et, récemment, un projet FFEM de 1,8 million d'euros. Mais des progrès restaient à faire sur la surveillance continue, sur la qualité des documents d'évaluation, dont le niveau restait inférieur aux publications correspondantes d'OSPAR et d'HELCOM et sur la mise en œuvre au niveau national.

12. Le REMPEC était généralement reconnu comme un Centre d'excellence. Grâce à la négociation et à l'adoption du nouveau Protocole «prévention et situations critiques», il avait étendu son champ de compétence. Alors que, vingt ans durant, il s'était cantonné à la préparation à la lutte contre les accidents, il couvrait maintenant toute la filière du risque maritime, préparait une stratégie de mise en œuvre du Protocole et avait obtenu un appui MEDA pour un projet sur les installations de réception portuaires.

13. Quant au Plan Bleu, il avait lui aussi opéré sa mutation, depuis le temps des études prospectives fécondes mais quelque peu abstraites, vers des travaux plus appliqués, comme ceux sur les indicateurs et les statistiques. Avec le programme MEDSTAT - environnement, il venait de bénéficier d'un renouvellement de projet d'un montant de deux millions d'euros. Le Centre s'était considérablement investi dans le travail de la CMDD, en traitant de thèmes novateurs – gestion de la demande en eau, indicateurs, commerce et environnement – et en assurant leur suivi. Enfin, il venait d'obtenir un crédit MEDA de 500 000 euros pour finaliser son rapport «Environnement et Développement». Ses points faibles restaient l'inconsistance de l'Observatoire méditerranéen, l'approche insuffisamment internationale et une politique de publication manquant de cohérence.

14. Le CAR/ASP avait de son côté accompli un travail considérable sur un sujet extrêmement délicat – la biodiversité - et dans un contexte international de plus en plus complexe caractérisé par la multiplication des instruments juridiques internationaux, globaux et régionaux, et la présence active d'ONG bien informées, actives et exigeantes. Au total, le PAM donnait le sentiment d'avoir accumulé dans ce domaine beaucoup de documents d'intention, comme les divers plans d'action, mais pas assez de réalisations concrètes. Le CAR/ASP bénéficiait également d'un projet MEDA. Les rapports avec les autres Conventions et organismes internationaux étant parfois problématiques. L'évaluation du Centre était en cours.

15. Pour la composante Gestion intégrée des zones côtières (GIZC), le travail imposant et apprécié du CAR/PAP (lignes directrices, livre blanc, manuel pour les PAC) s'était soldé, sur le terrain, par peu de résultats concrets. Là aussi, on avait affaire à un sujet délicat, mêlant enjeux politiques et économiques au plan local. L'UE elle-même avait renoncé à une directive dans ce domaine et, tout en restant une exigence cruciale au sein du PAM, la gestion des zones côtières appelait une vision et un mode opératoire renouvelés ainsi que le Bureau l'avait demandé.

16. La place du développement durable au sein du PAM et la situation de la CMDD, son fonctionnement, son efficacité, avaient déjà fait l'objet de maints commentaires, critiques, remises en cause lors de ses réunions ou de celles de son Comité directeur, sans qu'il y eût lieu d'y revenir à la présente réunion, d'autant qu'une «task force» était actuellement chargée d'approfondir l'analyse et d'avancer des propositions de perspectives nouvelles. Mais le groupe aurait à dire s'il convenait précisément de faire quelques suggestions à la «task force» pour son travail ou s'il convenait d'attendre ses conclusions. Le sentiment personnel du Coordonnateur était que les questions de moyens du Secrétariat – au demeurant de la compétence du Bureau des Parties- ne devaient pas dominer les travaux de la task force. Il y avait des questions plus vitales pour la Commission qu'il fallait traiter.

17. Abordant les questions transversales, M. Chabason a estimé que le système juridique formait un ensemble de grande qualité, résultat d'un effort considérable de rénovation et de développement entrepris de 1994 à 2002. Mais malgré les interventions réitérées du Bureau et de son Président auprès des Parties pour qu'elles accélèrent leur processus de ratification, seul le nouveau Protocole ASP était entré en vigueur. Il y avait à ce retard alarmant des explications diverses, tant institutionnelles que politiques, selon les pays. Mais la crédibilité du PAM était en jeu puisqu'il n'avait toujours pas de base juridique pour mener les activités prévues par le PAM II.

18. Vu le retard pris par l'entrée en vigueur de la Convention et des Protocoles, il avait fallu n'envisager qu'une application expérimentale du nouveau système de rapports dont il était à espérer que les pays qui y participaient volontairement auraient à présenter un bilan positif pour la réunion des Parties à la fin 2003. Pour ce qui était de la mise en œuvre au niveau national, on était passé d'un système de droit «mou» (incantatoire) à un système de droit prescriptif avec les instruments juridiques nouveaux ou révisés. Mais ce système prescriptif n'était pas perçu comme tel par les Parties, faute d'être assorti d'un mécanisme coercitif comme celui en vigueur au sein d'autres conventions. Il fallait donc progresser dans ce domaine, en s'inspirant éventuellement des mécanismes mis en place ailleurs.

19. L'extension des domaines de compétence et des activités du PAM n'allait pas sans retentir sur le travail des Points focaux nationaux dont les tâches s'étaient multipliées à l'extrême. Sans changer le système des PFN, il convenait sans doute de le rationaliser, en demandant par exemple à ceux-ci de renoncer à siéger au sein de la CMDD et d'y désigner des délégués répondant davantage au caractère consultatif de la Commission.

20. Après avoir évoqué les questions des réunions – dont le nombre, la durée et le coût étaient à maîtriser – et celle de l'information dont le PAM n'avait que tardivement perçu l'importance et qui appelait encore des améliorations substantielles, le Coordonnateur a abordé un problème qui s'y rattachait: la perception du PAM à l'extérieur. Le PAM vivait dans un environnement à dominante de plus en plus européenne ou pro-européenne; il y avait lieu d'en tenir compte à différents niveaux de son activité. À un niveau plus global, on notait une bonne reconnaissance du PAM par le FEM et l'OMI. En revanche, l'implication du PAM laissait à désirer dans les rapports avec les conventions globales ou régionales, notamment dans le domaine de la biodiversité, et avec les organisations telles que l'UNESCO, ce qui traduisait aussi une tendance de la Méditerranée à cultiver son particularisme et la singularité de sa position géographique à la croisée de trois continents. La pente naturelle était de peu évoquer l'entité régionale méditerranéenne dans les grandes évaluations globales et le PAM avait dû se battre pour figurer dans Geo-3 ou dans le rapport régional CEE-NU pour Johannesburg.

21. Enfin, le Coordonnateur a passé en revue les divers types d'activité du PAM en s'attachant aux faiblesses actuelles et à leurs possibilités d'amélioration: rapports sur l'application de la Convention et des Protocoles, adoption de stratégies pour leur application, assistance aux pays dont bon nombre d'entre eux étaient demandeurs mais qui nécessitait des moyens bien plus importants, tant financiers qu'humains, en dehors de l'appui apporté par le FEM, MEDA et le FFEM pour des projets spécifiques. Pour ce faire, et malgré les précédents des Programmes d'aménagement côtier, des plans d'urgence pour lutter contre la pollution maritime accidentelle et des plans de gestion des espèces, le PAM devait encore se forger une culture de l'assistance technique, à l'instar du PNUD, et c'était un des thèmes majeurs sur lesquels il allait avoir à se pencher dans le proche avenir.

22. Le Président a remercié le Coordonnateur de cette vue d'ensemble du PAM qui avait le mérite d'une grande franchise et dont on pouvait reprendre les deux parties – questions verticales et transversales – pour articuler le débat qui allait s'engager et qui devait sans doute être centré sur les CAR et les programmes, en écartant certaines questions sur lesquelles on avait peu de prise – comme le retard des ratifications – ou qui faisaient l'objet actuellement d'autres travaux – comme l'avenir de la CMDD dans le cadre de la «task force».

23. Le représentant de la Grèce a estimé au contraire qu'il ne convenait pas d'écarter de l'ordre du jour la question de la CMDD au prétexte que l'on attendait d'abord les conclusions de la «task force», car celle-ci lui semblait, d'après les échos reçus, ne pas faire exactement le travail dont elle avait été chargée et le groupe de réflexion aurait peut-être un message à lui faire passer. La réunion s'est rangée à cet avis.

24. Le Président a invité les participants à donner leur sentiment sur la présentation du Coordonnateur et à avoir un premier échange de vues sur les divers CAR et programmes. Au sujet du Programme pour les 100 sites historiques, il partageait l'avis que ce concept ne lui paraissait pas avoir sa place au sein du PAM. C'était sans doute un aspect capital de l'éco-région méditerranéenne, en rapport avec le tourisme notamment, mais qui s'inscrivait plutôt dans le développement durable et donc en liaison avec la CMDD.

25. L'expert M. H. Cocossis, après avoir souligné le rôle historique du PAM comme forum de coopération environnementale et la grande expérience qu'il avait acquise dans ce domaine, a indiqué que le programme avait beaucoup évolué. Les activités, les plateformes et les acteurs avaient proliféré, avec des attentes très fortes des pays en termes de politiques et de développement durable. Il fallait donc un nouveau contexte, ce que résumait bien le terme de nouvelle gouvernance, et le PAM en était arrivé aujourd'hui à un tournant où il devait décider de son rôle à venir - stratégique ou opérationnel. À son avis, il lui fallait s'éloigner de son rôle traditionnel pour acquérir: 1) un rôle de centre de contrôle, de «chien de garde» pour l'application effective de la Convention, 2) un rôle de centre de coopération

et de coordination dans le domaine de l'environnement, 3) un rôle pragmatique pour saisir les occasions de l'agenda international - année de l'eau, année du changement climatique, etc. – et enfin 4) un rôle plus audacieux qui le porterait vers d'autres acteurs pour nouer des partenariats, mener des projets de démonstration dans des domaines comme le tourisme ou l'aménagement du territoire.

26. Le représentant de la Grèce a partagé l'avis du Coordonnateur sur le très bon travail accompli par le MED POL, le REMPEC et le Plan Bleu. S'agissant de ce dernier, il a cependant regretté qu'une première réunion tenue en janvier 2000 sur les indicateurs n'ait pas été suivie d'une deuxième sur leur application dans les pays. C'était là, en général, une faiblesse importante des Centres: ils se focalisaient sur les projets pour lesquels ils recevaient un appui financier (MEDA, MEDSTAT, FEM, etc.), puis ces projets s'arrêtant au terme convenu, ils passaient à un autre projet sans autre forme de suivi. Quant au manque d'application concrète de la GIZC, on ne pouvait en tenir rigueur au CAR/PAP; elle venait de ce qu'on s'attaquait à un problème qui dépassait la sphère environnementale, avec des implications politiques, économiques, sociales. La perception du PAM comme espace de coopération assez lâche venait de ce qu'il n'avait pas de pouvoir effectif, avec des avertissements, des sanctions, etc. Il fallait donc que les pays se mobilisent spontanément et c'était une attitude longue à acquérir. Enfin, l'intervenant est revenu sur l'importance de la question CMDD pour laquelle il fallait agir vite, car sinon ce pourrait être la fin de cette instance, avec des répercussions graves pour l'ensemble du PAM.

27. La représentante de la Syrie a fait valoir que, dans l'ensemble de ce bilan des activités du PAM que le groupe était invité à dresser, il serait bon, pour une illustration plus parlante et dans un souci de simplification, de recourir à des exemples statistiques, à des diagrammes résumant des évolutions et des aspects du PAM; l'on pourrait ainsi mieux cerner les lacunes par comparaison avec d'autres programmes régionaux et internationaux. Il se posait avant tout un problème de mise en œuvre au niveau national, que reflétait le fossé entre les ambitions affichées et les mesures adoptées, et l'on en revenait toujours à la question du financement des actions de terrain, laquelle devrait trouver sa juste place dans l'évaluation.

28. Le représentant de la Slovénie a mis en exergue le contexte européen dans lequel s'inscrivait le PAM et la dimension sous-régionale du programme. En particulier, le PAM devrait être un maillon important dans l'application de la directive-cadre sur l'eau, par le biais du MED POL, et l'on avait demandé au REMPEC de servir de relais à l'Initiative mers Adriatique/Ionienne, avec des résultats très sensibles. L'orateur a relevé que, par exemple, le questionnaire MED POL ne correspondait pas à l'approche européenne, ce qui ne manquait pas de créer une certaine confusion ou des doubles emplois. Enfin, pour la GIZC, une directive, bien qu'avec des difficultés et des réticences des pays, était en préparation au niveau européen, et, dans les PAC, il faudrait parvenir à des synergies entre les divers CAR dans les activités d'intégration, et non pas à des résultats seulement sectoriels.

29. Le représentant de Monaco a estimé que plutôt que de comparer le PAM avec HELCOM et OSPAR – des ensembles plus homogènes – ou avec ce qui se faisait au sein de l'UE, ou encore avec d'autres conventions, on pouvait tout aussi bien poser la question: que serait la Méditerranée si le PAM n'existait pas? Il était manifeste que l'UE avait «phagocyté» bien des notions, projets et acquis du PAM. L'erreur était peut être de parler du PAM comme si n'en faisait partie qu'une seule et même catégorie de pays, alors qu'on avait en fait affaire à un PAM à deux vitesses, avec des pays ayant assimilé ou en train d'assimiler l'acquis communautaire, et les autres. Et si, le plus souvent, les interlocuteurs du PAM étaient les seuls ministères de l'environnement, n'était-ce pas un manque de coordination au sein des pays eux-mêmes qui était à incriminer plutôt qu'un choix du PAM? Enfin, au chapitre des réunions des Parties, il serait sans doute opportun d'éviter la longue liste de recommandations qui accompagnait rituellement le rapport, d'isoler ces recommandations et

d'introduire l'idée de résolutions des Parties sur certains thèmes, résolutions qui seraient plus facilement diffusables aux instances concernées.

30. L'expert M. Saied a déclaré qu'on pouvait relever dans le parcours historique du PAM depuis 1975 des cycles presque décennaux - 1985/Gênes, 1992/Rio-Tunis et enfin 2002/Johannesburg, avec à chaque fois une réévaluation et un recentrage. C'était un processus sain et légitime. Des évaluations avaient déjà été faites (PAP, PB), d'autres étaient en cours (ASP) ou prévues: ne faisaient-elles pas double emploi avec la présente évaluation stratégique, ou ne faudrait-il pas intégrer tous ces travaux dans une grande évaluation décennale pour un PAM III qui démarrerait en 2005? Parmi les éléments négatifs, l'insuffisance du nombre des ratifications au bout de cinq ans pouvait être perçue comme un phénomène alarmant, voire «lamentable», car il obligeait à naviguer à vue, et il fallait peut-être inventer une approche pour sensibiliser les pays sans que cela n'apparaisse comme une ingérence. Comme on l'avait déjà souligné, le PAM ne pouvait, faute de moyens, jouer un rôle direct dans les actions à mener, mais il pouvait aider les pays à formuler leurs demandes de financement au bon moment et avec un dossier bien documenté. Enfin, au lieu d'un PFN incarné par une seule personne, et compte tenu de l'ampleur prise par le programme, on pouvait imaginer des comités focaux nationaux dont les membres auraient diverses compétences et seraient impliqués selon les composantes du programme. Enfin, M. Saied a plaidé pour le maintien d'un élément « culture et patrimoine» au sein du «PAM, sans pour autant vouloir maintenir les «100 sites historiques» qui n'avaient jamais vraiment fonctionné. Cet élément pourrait s'inscrire dans un projet sur le tourisme, comme il avait déjà été proposé par un intervenant.

31. À l'issue de ce premier tour de table, le Président a fait quelques commentaires. Depuis plus de 30 ans, le PAM avait pour «fonds de commerce» la lutte contre la pollution, et il devait continuer à l'assumer, à travers le MED POL et le REMPEC. Il ne fallait pas trop céder à la mode des années et journées internationales thématiques. Par contre, comme l'avait souligné le représentant slovène, les décalages, voire les contradictions entre la gestion méditerranéenne et l'action de l'UE étaient un vrai problème, et le PAM perdrait de son crédit s'il n'arrivait pas à se coordonner avec Bruxelles. Il ne fallait pas non plus oublier la biodiversité; le fait que le Protocole ASP fût le seul à être entré en vigueur montrait l'intérêt des pays pour cette composante. Enfin, il y avait le second pôle du futur du PAM, le développement durable, qui devait être absolument maintenu, avec la nécessité de sortir du ghetto environnemental. La CMDD avait le mérite d'exister depuis 8 ans, il fallait capitaliser son acquis en améliorant son fonctionnement. Lieu de rencontre de trois régions, regroupant des pays développés, en transition et en développement, la Méditerranée devait trouver sa place au milieu des structures et forums régionaux mis en place par les Nations Unies dans le cadre de l'après-Johannesburg.

Point 4 de l'ordre du jour: Examen des futurs enjeux du PAM et recommandations

32. Après que le Coordonnateur eut précisé, à propos de la présente évaluation stratégique, que dans l'esprit des Parties, en la commandant, il s'agissait de la «démarrer», autrement dit de lancer un processus qui s'organiserait progressivement avec le temps pour être couronné en 2005 par une évaluation générale et approfondie, la réunion a poursuivi son débat en suivant la partie B du document liminaire du Secrétariat «Futurs enjeux du PAM» et en abordant les «questions à débattre» énoncées à chaque section.

1. Mise en œuvre efficace de la Convention et de ses Protocoles

33. Revenant sur le problème du retard des ratifications, la réunion a estimé qu'il pourrait être utile de **demander aux points focaux des pays concernés de communiquer un état précis du processus de ratification, de renseigner sur les causes du blocage et, en fonction de leurs réponses, d'envisager de nouvelles démarches auprès des**

ambassadeurs à Athènes ou auprès des ministères des affaires étrangères ou de l'environnement. Au besoin, ces démarches pourraient revêtir la forme d'une délégation du Président du Bureau et du Coordonnateur dans certains pays.

34. S'agissant du système de rapports, la réunion a déclaré que l'exercice mené par plusieurs pays volontaires devait être poursuivi et donner un premier rapport conséquent pour la prochaine réunion des Parties à la fin de l'année afin que, progressivement, les autres pays se familiarisent avec ces procédures, les amendent en tant que de besoin, et les adoptent définitivement une fois que les divers instruments juridiques seront entrés en vigueur.

2. *Développement durable*

35. Le groupe de réflexion a considéré que, étant une émanation du Bureau, il était fondé à **délivrer dès maintenant un message à la «task force»** pour orienter celle-ci dans le cours de ses travaux. À ce titre, il pensait que celle-ci **ne devait pas se concentrer sur les questions de secrétariat, d'autonomie institutionnelle, de création de postes, et qu'il était irréaliste de songer à changer la composition et le mandat de la CMDD d'ici à la prochaine réunion des Parties. Pour l'heure, il importait d'examiner comment la CMDD pouvait mieux mobiliser les moyens dont elle disposait – les CAR notamment –, sortir d'une certaine routine de travail, aborder la question des thèmes en fonction des nouveaux grands enjeux planétaires définis à Johannesburg (pauvreté, équité sociale, modes de production et consommation), et selon quelles modalités elle pouvait s'insérer dans le processus de l'après-Johannesburg mis en place par les Nations Unies, avec la possibilité d'obtenir éventuellement un financement par ce biais. La CMDD devait attirer les acteurs socio-économiques pratiquement absents jusqu'ici et, pour ce faire, des participants ont mis en relief le rôle que pouvait jouer la CEE/ONU et proposé, si un concours financier extérieur le permettait, que le secrétariat de la Commission se dote d'un cadre non environnementaliste (économiste de préférence).**

3. *Documents d'évaluation*

36. Les participants ont reconnu l'importance du travail de publication réalisé par le PAM, tout en estimant que son niveau pouvait encore être considérablement amélioré. De plus, ces documents n'étaient pas suffisamment pris en compte au niveau régional et international, et **ils devaient être mis en cohérence, systématisés et planifiés. Il convenait aussi de mieux contribuer aux évaluations faites par d'autres organisations (GEO-3), de s'attacher aux documents réalisés en commun avec des partenaires influents** et qui connaissaient un plus grand retentissement (cas du rapport d'évaluation méditerranéen AEE-PAM), **et combler certaines lacunes** (par exemple sur le trafic maritime en Méditerranée).

4. *Assistance aux pays*

37. La réunion est convenue que les études axées sur des actions concrètes et des projets – et notamment les études de préinvestissement – **devaient comporter un montage financier** afin de favoriser le succès des conférences de donateurs. Le PAM, s'il n'était pas en mesure de financer lui-même des projets, pouvait jouer néanmoins **un rôle important d'interface avec les institutions de financement et autres bailleurs de fonds.** Il lui fallait donc bien connaître les instruments et programmes à même de répondre aux pays éligibles, le précédent du Projet FEM MED étant une première étape instructive dans cette direction. Il pouvait également se rendre utile au plan bilatéral en approchant les pays qui, traditionnellement, apportaient un concours en Méditerranée (Suède, Danemark, Japon). Dans cette perspective, le recrutement d'économistes à l'Unité et dans les CAR pourrait s'imposer dans le long terme par transformation de postes.

5. *Partenariat*

38. Constatant que la Déclaration d'Athènes reconnaissant le rôle important du PAM n'était guère suivie d'effets jusqu'à présent, la réunion, sur proposition du représentant de la Grèce, a invité le Président du Bureau à **adresser une lettre à la Ministre grecque de l'environnement pour attirer son attention sur cette question**, puisque son pays assumait actuellement la présidence de l'UE.

39. Pour la coopération avec les OIG et d'autres organisations, plusieurs participants ont souligné la complexité qu'entraînait la multiplication des conventions et accords aux niveaux international et régional, notamment dans des domaines comme la biodiversité où une même espèce pouvait être couverte par plusieurs instruments. Face à ces développements, **le PAM devait rationaliser sa coopération en sélectionnant soigneusement ses partenaires dans un souci d'efficacité et de complémentarité.**

40. À propos de la coopération avec la société civile, plusieurs membres du groupe ont fait valoir **le rôle qui pourrait être confié au CAR/PP de Barcelone pour créer des liens avec le monde de l'entreprise et les milieux économiques**, que l'on n'était pas parvenu à attirer à la CMDD jusqu'à présent.

6. *Visibilité du PAM*

41. Sur proposition du Coordonnateur, le groupe de travail a entendu un bref exposé de M. Baher Kamal, Fonctionnaire chargé de l'information, sur les récents développements survenus au PAM en matière d'information, de publications et de relations avec les médias.

42. À propos du **site web du PAM**, deux participants ont fait des suggestions afin d'en **améliorer la qualité, de développer son interactivité et ses liens vers d'autres sites de programmes, partenaires et journées internationales, de disposer de l'ensemble des textes juridiques du système de Barcelone dans les quatre langues de travail du PAM, d'établir des statistiques sur la fréquentation du site, et d'envisager la publication en format PDF de «Medondes»** pour accroître son lectorat (écoles, universités, etc.).

7. *Questions institutionnelles, administratives et financières*

43. Un débat nourri s'est engagé sur les Centres d'activités régionales et le MED POL. Un membre du groupe a jugé qu'on avait affaire depuis plus de 25 ans à une situation figée et peu rationnelle où les CAR avaient des statuts juridiques différents, des allocations budgétaires inégales - le MED POL s'étant en général taillé la part du lion. Il convenait donc d'harmoniser cette situation en prévoyant un statut équivalent pour tous et un budget mieux équilibré. Deux autres intervenant ont estimé au contraire que cette situation reflétait des différences essentielles, deux Centres étant chargés de l'application d'un Protocole - le CAR/ASP et le REMPEC -, un autre - le CAR/PB - restant une association de droit privé selon un choix délibéré du gouvernement français (ce qui soulevait des difficultés pour la délivrance des visas pour les réunions ou les séjours de coopération scientifique). En outre le REMPEC agissait sous la double autorité du PNUE et de l'OMI. Enfin, les deux autres CAR, le PP et le TDE, n'étaient pas inclus pas dans l'évaluation stratégique, car ils étaient simplement mis à la disposition du PAM par l'Espagne et l'Italie, respectivement, et le PAM ne les avait pas sous sa responsabilité directe. Dans l'ensemble, un rééquilibrage budgétaire avait été opéré depuis plusieurs années. S'agissant du MED POL, il était aussi chargé de l'application d'un Protocole, et son budget avait été considérablement réduit ces dernières années, ce qu'occultaient pour le moment les montants dont il bénéficiait au titre des projets FEM et FFEM. Historiquement, le MED POL avait apporté un concours technique important aux pays par le biais d'un service d'entretien, de fournitures aux laboratoires et de contrats de recherche passés avec un grand nombre d'institutions scientifiques.

44 Plusieurs points de convergence sont ressortis du débat. Malgré l'écho très favorable que rencontrait partout le travail du CAR/PP, la question de la création de nouveaux Centres sur proposition de pays ne se posait plus pour le moment à la suite du traumatisme provoqué par l'échec de la première phase du CAR/TDE et comme le démontraient les réserves suscitées par le projet d'un Centre sur le tourisme. **Lorsqu'un pays avait un projet à proposer à l'ensemble du PAM, la nouvelle approche devait être d'instaurer un partenariat à durée déterminée.** Tel pouvait être le cas pour le projet sur le tourisme, auquel on pourrait adjoindre un élément «culture et patrimoine». **Deux Centres, le CAR/PB et le CAR/PP, avaient des mandats très anciens qui devaient être rénovés** – celui du PAP étant recentré presque exclusivement sur la GIZC. Les Centres étaient perçus par les pays et les partenaires comme des structures techniques, et cela à juste titre car ils n'avaient pas l'autorité politique dont bénéficiait l'Unité de coordination. Il convenait donc de prévoir **un appui et un suivi accrus de l'Unité aux CAR pour toute une série de questions de nature plus politique**, comme la biodiversité pour le CAR/ASP ou le rapport «environnement et développement» pour le PB.

Point 5 de l'ordre du jour: Date, lieu et ordre du jour de la deuxième réunion du groupe de réflexion

45 Les participants ont approuvé **l'avant-projet d'ordre du jour** suivant pour la prochaine réunion du groupe:

- Exposé introductif du Coordonnateur
- Examen des conclusions de la «task force»
- Examen du plan du futur rapport d'étape à soumettre au Bureau, avec des diagrammes illustrant quelques grandes évolutions (nombre et coût des réunions, etc.)
- premières conclusions et recommandations à insérer dans le rapport.

Il a également été décidé que la réunion se tiendrait à l'Unité de coordination le 23 avril 2003, date qui restait toutefois à confirmer.

Point 6 de l'ordre du jour : Clôture de la réunion

46 Après les civilités d'usage, le Coordonnateur a prononcé la clôture de la réunion le mercredi 6 mars 2003 à 16 h 30.

ANNEXE I**LISTE DES PARTICIPANTS****MONACO
MONACO****S.E. M. Bernard Fautrier**

Ministre Plénipotentiaire
Chargé de la Coopération Internationale pour
l'Environnement et le Développement
"Villa Girasole"
16 Blv. de Suisse
MC-98000 Monaco-Ville
Monaco

Tel: +377-93-158333

Fax: +377-93-158888

E-mail : bfautrier@gouv.mc**M. Patrick Van Klaveren**

Conseiller technique
Coopération Internationale pour l'Environnement et
le Développement
Conseiller Technique du Ministre Plénipotentiaire
chargé de la Coopération Internationale pour
l'Environnement et le Développement
16 Blv. de Suisse
MC-98000 Monaco-Ville
Monaco

Tel: +377-93-158148

Fax: +377-93- 509591

E-mail: pvankalveren@gouv.mc**GREECE
GRECE****Mr. Alexander Lascaratos**

MAP Liaison Officer
Assistant Professor of Oceanography
University of Athens
Building Phys-V
Panepistimioupolis
GR-157 84 Athens
Greece

Tel: +30-210-72 76 839/72 76 933

Fax: +30-210-72 95 282

E-mail: alasc@oc.phys.uoa.gr**SYRIAN ARAB REPUBLIC
REPUBLIQUE ARABE SYRIENNE****Ms Reem Abed Rabboh**

Director, Water Safety Directorate
Ministry of State for Environmental Affairs
Tolyani Street
Damascus
Syrian Arab Republic

Tel: + 963-11-3336027

Fax: + 963-11-3335645

E-mail: env-min@net.sy

**SLOVENIA
SLOVENIE**

Mr. Mitja Bricelj

Advisor to the Government
Ministry for Environment and Spatial Planning
Dunajska 48
SI-1000 Ljubljana
Slovenia

Tel: +386-1-4787384

Fax: +386-1-4787420

E-mail: mitja.bricelj@gov.si

**UNITED NATIONS ENVIRONMENT
PROGRAMME
COORDINATING UNIT FOR THE
MEDITERRANEAN ACTION PLAN
PROGRAMME DES NATIONS UNIES
POUR L'ENVIRONNEMENT
UNITE DE COORDINATION DU PLAN
D'ACTION POUR LA MEDITERRANEE**

Mr Lucien Chabason

Coordinator
UNEP/MAP
48 Vass. Konstantinou Ave
116 35 Athens
Greece

Tel: 30-210-72 73 100

Fax: 30-210-72 53 196

E-mail: chabason@unepmap.gr

Ms. Tatjana Hema

Programme Officer
UNEP/MAP
48 Vass. Konstantinou Ave
116 35 Athens
Greece

Tel: 30-210-72 73 115

Fax: 30-210-72 53 196

E-mail: thema@unepmap.gr

Mr. Harry Coccossis

UNEP/MAP Advisor
Professor
Department of Planning and Regional Development
University of Thessaly
Environment and Spatial Planning Laboratory
1 Pedion Areos
38 334, Volos
Greece

Tel: 30-24210-74475/210-6800051-2

Fax: 30-24210-74398/210-6800053

E-mail: enpl@prd.uth.gr

M. Mohammed Saied

UNEP/MAP Advisor

Conseiller à la Direction Générale

Agence Nationale de Protection de l'Environnement

12, rue du Cameroun

Le Belvédère

1002 Tunis

Tunisie

Tel: +216-71-841995/216-71-840221

Fax: +216-71-890-032

E-mail: dg.ms@anpe.nat.tn

ANNEXE II
ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la réunion
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux
3. Document liminaire sur le processus d'évaluation du PAM et ses approches (modalités, parties prenantes et méthodologie)
4. Informations générales sur l'évaluation du PAM, y compris les défis futurs
5. Conclusions et recommandations
6. Questions diverses
7. Clôture de la réunion